Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 2 octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DU 187 APUI sur le site Ternes-Villiers (17e) – Projet la Ville Multistrates – Avis favorable du Conseil de Paris sur l'étude d'impact et la demande de Permis de Construire dans le cadre de la consultation préalable des collectivités (art. L122.I,V du code de l'Environnement).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses article L. 122-1-V et R. 122-7-I ;

Vu la délibération 2016 DU 93 du Conseil de Paris des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 relative à la désignation du lauréat APUI sur le site Ternes-Villiers (17e), au principe de déclassement, au protocole de vente et à l'autorisation de dépôt des autorisations d'urbanisme ;

Vu le dossier présentant le projet la Ville Multistrates, comprenant l'étude d'impact et la demande de permis de construire, et annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis du Maire du 17ème arrondissement en date du 12 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 17ème arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;

Vu le projet en délibération en date du 11 septembre 2018 par lequel Mme la Maire de Paris sollicite l'avis du Conseil de Paris sur le dossier présentant le projet ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5ème Commission ;

Délibère *:*

Article 1 : Le Conseil de Paris émet un avis favorable sur le dossier présentant le projet La Ville Multistrates, comprenant l'étude d'impact et la demande de permis de construire.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO